

Les dents suivies de près

■ L'accord entre les dentistes et les mutualités est conclu.

Maggie De Block (Open VLD) est une ministre heureuse. Après l'accord médico-mutuelliste intervenu mardi (voir notre édition du 24 décembre), voici que la ministre de la Santé a apporté sous le sapin du gouvernement un nouvel accord social, signé entre les dentistes et les mutualités.

Cet accord dento-mutuelliste qui entrera pour l'essentiel en vigueur le premier janvier 2016 comporte plusieurs grandes lignes.

Un "trajet de soins" buccaux a été entériné. Il fera en sorte que les personnes qui se rendent régulièrement chez le dentiste pour un examen général préventif paieront un ticket modérateur moins élevé que les personnes qui rendent rarement visite à leur dentiste.

Si certaines prestations

seront mieux remboursées (réparations des prothèses, traitement des personnes qui ont des besoins particuliers...), un effort accru sera porté sur la détection de la fraude, en particulier pour le cas des dentistes qui se font rembourser des prestations qu'ils n'ont pas effectuées. Les fonds dégagés grâce à la limitation de ces fraudes seront directement réinvestis dans les soins dentaires.

Par ailleurs, des accords tarifaires ont été promis pour l'attestation de certains matériaux utilisés dans le cas d'obturations, de manière à assurer une sécurité tarifaire même si ces matériaux ne sont pas encore admis au remboursement.

"Cet accord offre au patient une sécurité supplémentaire sur les tarifs s'est félicitée la ministre dans un communiqué. Simultanément a-t-elle rajouté, le patient est également responsabilisé par rapport à ses propres soins dentaires."

BdO (avec Belga)